

LIVRET DE CERTIFICATION

SDIS 01

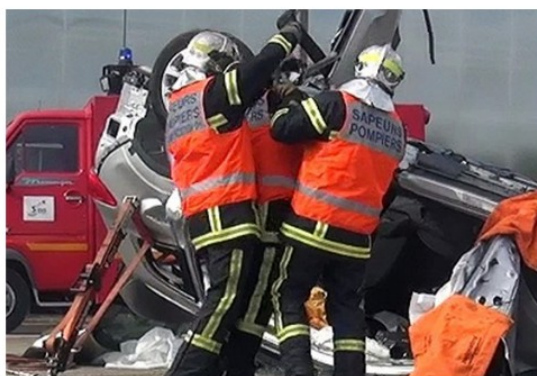
Centre de Formation
Départemental
200 avenue du
Capitaine Dhonne
01000
Bourg-en-Bresse

PROTOCOLES INFIRMIER EN SOINS D'URGENCE (PISU)



Nom - Prénom :

CIS d'appartenance :



L'EVALUATION

La finalité de l'évaluation est d'apporter les éléments factuels permettant de confirmer que le degré d'autonomie du stagiaire dans la réalisation de ses activités est conforme au référentiel et ce, en vue de la délivrance du diplôme. L'infirmier sapeur pompier (ISP) apprenant est évalué de manière continue et individuelle :

- Évaluation diagnostic : Réalisée en début de parcours, le premier jour de la formation, elle permet d'établir un état des compétences déjà détenues, partiellement ou pas du tout détenues, en vue de construire le parcours de formation de l'apprenant.
- Auto-évaluations accompagnées : Chaque MSP réalisée par l'apprenant est suivie d'un temps d'auto-évaluation qui peut être accompagné par un formateur.
- Évaluations formatives critériées : Le contrôle des connaissances et des habiletés peut être réalisé à partir de QCM, QROC, interrogations orales, ou ateliers pédagogiques personnalisés (APP). Des outils d'observation critériés peuvent être réalisés par l'équipe pédagogique. Les évaluations formatives liées aux performances relatives aux techniques et aux procédures peuvent être évaluées lors de MSP en s'appuyant sur des fiches d'évaluation formative critériée.

L'évaluation sommative certificative des compétences est réalisée à partir de l'ensemble des éléments qui permettent d'apprécier le niveau d'acquisition des compétences de l'apprenant.

Deux temps sont consacrés à la formalisation de l'évaluation sommative certificative :

- L'entretien intermédiaire : détaché de l'action, il peut intervenir au moment choisi par l'apprenant. Il peut intervenir autant de fois que l'apprenant le souhaite. L'entretien périodique permet à l'apprenant d'évaluer ses besoins en définissant avec le formateur les choix à venir. Dans le cas des agents avec dispense de formation cet entretien est facultatif.
- L'entretien final d'acquisition : accompagné par un formateur, l'apprenant détermine s'il a acquis ou non l'ensemble des compétences défini dans le référentiel et rend la décision de l'aptitude à exercer la fonction d'ISP à l'issue du stage. Dans ce cadre, le formateur consulte le livret de suivi individuel contenant l'ensemble des évaluations précédentes et peut ainsi accompagner l'apprenant dans l'analyse de sa progression et dans la décision d'acquisition ou non des compétences. Le binôme renseigne le tableau de validation des compétences dans le livret de suivi individuel qui détermine l'aptitude finale de l'apprenant.

Les compétences référencées sont soumises à pondération. Les compétences doivent être « **acquises ou en cours d'acquisition** » pour les **cases grisées**.

A la fin de la période de formation, une « non acquisition » d'une compétence entraîne la non-validation du bloc de compétences et donc de la formation en cours. Les blocs de compétences validés restent acquis dans la limite de trois ans à compter de la date de l'entretien final d'acquisition. Passé ce délai, l'apprenant qui n'a pas validé l'ensemble des blocs de compétences doit suivre l'intégralité d'une formation.

Les stagiaires ayant validés les compétences se voient délivrer une attestation de formation « FI PISU » décrit au chapitre 4.5 du RIOFE. Un plan d'action visant à poursuivre le développement des compétences est proposé par l'équipe pédagogique. Ce plan d'action suivi au sein de l'unité d'affectation et accompagné localement (accompagnateurs de proximité et formateurs accompagnateurs du CIS, formateurs SUAP, ISP ...) est fonction de trois situations prédéfinies :

-SITUATION 1 (S1) l'apprenant a validé les compétences attendues en fin de formation. Dans ce cas, il peut assurer les missions opérationnelles d'ISP. Il doit veiller à maintenir et développer ses compétences lors de la formation continue ou de professionnalisation organisée dans son unité et par tout autre moyen mis à sa disposition (FOAD, sites internet institutionnels, FMIPA, classeurs SUAP...);

-SITUATION 2 (S2) La non validation d'une compétence entraîne de facto la non validation du bloc de compétences correspondant. Les apprenants ne peuvent pas assurer les missions opérationnelles d'ISP. Dans ce cas, un plan d'action doit obligatoirement être formalisé sur le livret de suivi individuel, lors de l'entretien d'acquisition par le binôme apprenant/formateur. L'apprenant s'engage à faire preuve d'autonomie pour progresser. Il doit se rapprocher des personnes ressources pour travailler. Il inscrit sur son livret de suivi individuel toutes les actions réalisées pour développer ses compétences. L'apprenant bénéficie d'une période de trois ans pour se préparer et se représenter à une évaluation organisée par le service formation. Seul(s) le(s) bloc(s) de compétences non validé(s) est/sont évalué(s).

-SITUATION 3 (S3) L'apprenant n'a validé aucun bloc de compétences (opérationnels) et les exigences minimales pour tenir l'emploi ou l'activité d'ISP ne sont pas atteintes. Dans ce cas, l'apprenant doit faire acte de candidature auprès du service formation pour suivre à l'intégralité d'une formation.

ENTRETIEN INTERMÉDIAIRE

Tableau rempli par le binôme " Apprenant/Formateur ". Date :

Activités	Compétences	Performances	NA	ECA	A
1- se positionner en qualité d'ISP sur une intervention	Assurer la sécurité immédiate adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes	Connaît et sait mettre en œuvre les dispositifs sonores et lumineux des véhicules. Utilise les EPI adaptés à l'intervention Positionne son véhicule selon les règles de stationnement			
	Analyser la situation opérationnelle	Analyse les circonstances, la situation Prend en compte l'environnement Adopte un comportement en fonction de la situation			
	S' intégrer dans un dispositif de secours	Se présente Prend en compte les éléments transmis par le COS Montre un comportement adapté Assure son rôle de CT dans le domaine de la santé			
2- prendre en charge une ou plusieurs victimes	Évaluer l'état de la victime	Accède au bilan secouriste Réalise le bilan XABCDE Objectiver les signes de gravité chez l'adulte et l'enfant			
	Mettre en œuvre les gestes et les actions adaptés	Réalise ou fait réaliser la demande de renforts médicaux en cas de nécessité Met en place le cas échéant les PISU en respectant les indications et les posologies (pour l'adulte et l'enfant) Connaît et contrôle les gestes des secouristes Connaît et maîtrise l'utilisation du matériel médico-secouriste			
	Surveiller l'évolution de la victime et transmettre les éléments nécessaires pour la prise en charge de la personne	Assurer la surveillance continue de la victime et réévaluer l'état de celle-ci Transmet au SAMU les éléments du bilan infirmier et rend compte des actions entreprises Réalise la rédaction de la fiche bilan Transmet les éléments essentiels aux équipes médicales ou à l'IOA			
3- Maintenir la capacité opérationnelle des équipements véhicules et matériels	Réaliser le reconditionnement des matériels Assurer le renouvellement des péremptions	Reconditionne son sac d'intervention Réalise le suivi des péremptions du sac ISP et connaît la procédure de renouvellement			
	Réaliser le cs échéant la déclaration de matériovigilance, pharmacovigilance, panne biomédicale	Connaît les procédures de déclaration en cas de panne, perte ou détérioration de matériels Réalise le remisage du véhicule (plein carburant, nettoyage, ...)			

NA : Non Acquis, ECA : En Cours d'Acquisition, A : Acquis

(cases grisées = compétences devant être acquises)

A l'issue de la formation en présentiel, l'infirmier de sapeur pompier doit être capable de s'intégrer dans un dispositif de secours , de prendre en charge une ou plusieurs victimes en mettant en œuvre, le cas échéant, les PISU dans le respect du règlement opérationnel en vigueur au sein du SDIS 01.

Noter ici le bilan de l'entretien intermédiaire (plan d'action):

Signature Apprenant :

Signature Formateur Accompagnateur :

ENTRETIEN FINAL D'ACQUISITION

Tableau rempli par le binôme " Apprenant/Formateur ".

Date :

Activités	Compétences	Performances	NA	ECA	A
1- se positionner en qualité d'ISP sur une intervention	Assurer la sécurité immédiate adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes	Connaît et sait mettre en œuvre les dispositifs sonores et lumineux des véhicules. Utilise les EPI adaptés à l'intervention Positionne son véhicule selon les règles de stationnement			
	Analyser la situation opérationnelle	Analyse les circonstances, la situation Prend en compte l'environnement Adopte un comportement en fonction de la situation			
	S' intégrer dans un dispositif de secours	Se présente Prend en compte les éléments transmis par le COS Montre un comportement adapté Assure son rôle de CT dans le domaine de la santé			
2- prendre en charge une ou plusieurs victimes	Évaluer l'état de la victime	Accède au bilan secouriste Réalise le bilan XABCDE Objectiver les signes de gravité chez l'adulte et l'enfant			
	Mettre en œuvre les gestes et les actions adaptés	Réalise ou fait réaliser la demande de renforts médicaux en cas de nécessité Met en place le cas échéant les PISU en respectant les indications et les posologies (pour l'adultes et l'enfant) Connaît et contrôle les gestes des secouristes Connaît et maîtrise l'utilisation du matériel médico-secouriste			
	Surveiller l'évolution de la victime et transmettre les éléments nécessaires pour la prise en charge de la personne	Assurer la surveillance continue de la victime et réévalue l'état de celle-ci Transmet au SAMU les éléments du bilan infirmier et rend compte des actions entreprises Réalise la rédaction de la fiche bilan Transmet les éléments essentiels aux équipes médicales ou à l'IOA			
3- Maintenir la capacité opérationnelle des équipements véhicules et matériels	Réaliser le reconditionnement des matériels Assurer le renouvellement des péremptions	Reconditionne son sac d'intervention Réalise le suivi des péremptions du sac ISP et connaît la procédure de renouvellement			
	Réaliser le cas échéant la déclaration de matériovigilance, pharmacovigilance, panne biomédicale	Connaît les procédures de déclaration en cas de panne, perte ou détérioration de matériels Réalise le remisage du véhicule (plein carburant, nettoyage, ...)			

NA : Non Acquis, ECA : En Cours d'Acquisition, A : Acquis

(cases grisées = compétences devant être acquises)

A l'issue de la formation en présentiel, l'infirmier de sapeur pompier doit être capable de s'intégrer dans un dispositif de secours , de prendre en charge une ou plusieurs victimes en mettant en œuvre, le cas échéant, les PISU dans le respect du règlement opérationnel en vigueur au sein du SDIS 01.

Délivrance de l'attestation de formation « FI PISU » : NON OUI

Nom et signature Apprenant :

Nom et signature Formateur Accompagnateur :

Plan d'action : SITUATION N°..... (S1, S2 ou S3) Quels sont mes besoins? Qu'est ce que je vais mettre en place ?
(comment, Avec qui, sous quel délai ?)

NB : Une compétence non acquise entraîne la non validation du bloc de compétences (Activités)

Suite au plan d'action=Délivrance de l'attestation « FI PISU » : NON OUI

Signature Apprenant :

Nom et signature Formateur Accompagnateur :